

# DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉALABLE A LA DÉCLARATION DE PROJET

### EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE BASSE-TERRE

---

## RÉHABILITATION ET EXTENSION DU PALAIS DE JUSTICE DE BASSE-TERRE

### COMMUNE DE BASSE-TERRE – GUADELOUPE

PIECE A	GUIDE DE LECTURE
PIECE B	OBJET DE L'ENQUÊTE, INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
PIECE C	DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET
PIECE D	DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE BASSE-TERRE
PIECE E	ANNEXES

*Mars 2022*

---

# Sommaire

- 1. Objectif du guide de lecture ..... 3
- 2. La composition du dossier d'enquête ..... 3

## 1. Objectif du guide de lecture

La présente enquête porte sur l'intérêt général du projet de réhabilitation-extension du Palais de justice de Basse-Terre et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Basse-Terre (Guadeloupe) nécessaire à la réalisation du projet judiciaire.

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), maître d'ouvrage de plein exercice, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, ministère de la Justice, est mandatée pour concevoir et construire le projet.

**Le présent guide de lecture vise à faciliter le repérage du public dans le dossier soumis à enquête publique. Il présente une description de chaque pièce composant le dossier. Il permet de trouver l'information recherchée plus aisément.**

## 2. La composition du dossier d'enquête

Le dossier comporte les pièces suivantes :

### **PIÈCE A : Guide de lecture**

Le présent guide permet de présenter le contenu du dossier d'enquête, pièce par pièce, afin de faciliter sa prise en main.

### **PIÈCE B : Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives**

Cette pièce présente l'objet de l'enquête publique, décrit son déroulement, sa place au sein de la procédure administrative et précise les décisions adoptées au terme de l'enquête.

Elle recense la liste des textes qui régissent l'enquête publique.

Enfin, elle présente le responsable du projet : l'APIJ.

### **PIÈCE C : Dossier de déclaration de projet**

Cette pièce comprend :

- Le plan de situation permettant de localiser le projet au sein du territoire dans lequel il s'inscrit ;
- La présentation du projet soumis à l'enquête, son intérêt général, ses enjeux ;
- Les raisons pour lesquelles le site a été retenu ;
- Les caractéristiques principales du projet ;
- Le calendrier et le coût prévisionnel du projet.

### **PIÈCE D : Dossier de mise en compatibilité du PLU de Basse-Terre avec le projet**

Le dossier de mise en compatibilité décrit les évolutions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Basse-Terre rendues nécessaires par la réalisation du projet. Il présente les pièces du PLU nécessitant une évolution avant et après la mise en compatibilité du PLU.

Plus en détail, il comporte :

- la présentation du projet à l'origine de la mise en compatibilité ;
- les extraits des pièces du PLU en vigueur concernées par le périmètre de projet ;
- l'appréciation de la compatibilité du PLU en vigueur avec le projet et la justification des modifications à apporter au PLU ;
- les extraits des pièces du PLU après mise en compatibilité ;
- un résumé des modifications apportées.

### **PIÈCE E : Annexes**

Cette pièce comprend notamment les avis émis préalablement à l'enquête :

- la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), après examen au cas par cas de la mise en compatibilité du PLU, de ne pas soumettre la mise en compatibilité à évaluation environnementale ;

- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA) organisée dans le cadre de la procédure de mise en compatibilité.

2022

APIj

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE

Le présent dossier est déposé par

APIj

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE

Immeuble Obake – 67 avenue de Fontainebleau – 94270 LE KREMLIN-BICETRE

Le présent dossier a été réalisé par

